



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MAI 2010

L'An Deux Mille dix

Le MERCREDI 26 MAI

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BAIZE Jacques - MAIRE

PRÉSENTS = Mesdames et Messieurs CORDIER Dominique - DARDENNE Guy - DUTHOIT André – DUTRIAX Arlette – CAYER Anne-Françoise et CAFFIAUX Catherine **ADJOINTS**

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel - FABUREL Josette – COVET Alain - CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May - LIEURE Thérèse – PIEROZAK Dina - LÉONARDI Frédéric –MUNIO Bertrand - PULLEUX Sébastien - GUINCETRE Jean-Paul – GILLAIN Régine – HELIE Jacky – DELAYEN Pascal – BERNARD Alexandra et MAGNIER Michel - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur LEVESQUE Patrick (pouvoir à Monsieur BAIZE Jacques) et Madame FEDELI Valérie (pouvoir à Monsieur CHOQUET Patrick)

ABSENTES : Madame PILLOT Muriel et Madame JUNOD Karine

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUTRIAX Arlette

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de conseil du 30 mars 2010.

Aucune observation, le compte rendu est adopté.

PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS :

Madame CAFFIAUX indique que le Conseil municipal enfants propose de réaliser quatre projets :

I – AMELIORATION DE LA PROPRETE EN VILLE

Le Conseil municipal enfants souhaite que la population bresloise adopte un comportement responsable et civique concernant la propreté de la ville. Ils ont réalisé des plaquettes sous forme de bandes dessinées traitant de quatre sujets considérés comme prioritaire : mégots, déjections animales, papiers, bouteilles.

Ils souhaitent également rencontrer la population dans les rues de Bresles pour expliquer avec les bandes dessinées les bons gestes à accomplir.

II – SENSIBILISATION DE LA POPULATION SUR LA SECURITE EN VILLE

Le conseil municipal enfants voudrait attirer l'attention des habitants de la commune sur la sécurité en diffusant une dizaine d'affiches dans Bresles qui seraient également mises en évidence lors de festivités comme le téléthon, l'exposition qui a lieu au moment de la fête foraine... cela afin de sensibiliser les adultes et les enfants aux différents dangers que nous sommes amenés à subir s'il n'y a pas plus de vigilance.

Les enfants du CME se sont ensuite penchés sur la sécurité par rapport aux voitures et aux deux roues :

- Les accidents à cause d'une trop grande vitesse dans le village
- Le non respect du code de la route
- L'accès pour tous en toute sécurité pour traverser une rue, aller faire ses courses ou tout simplement se promener.

Ils souhaitent également sensibiliser la population sur le sujet de la santé. Dans le slogan « on mange trop, on boit trop », ils veulent attirer l'attention du public sur le fait que eux enfants ne sont pas responsables des bêtises des adultes et qu'ils peuvent en subir des conséquences très graves. Ils ont aussi axé leur réflexion sur la sécurité des personnes handicapées.

Malgré les règlements et précautions à prendre, hélas il y aura toujours de graves accidents. Du jour au lendemain, on peut se retrouver en fauteuil roulant à vie :

- Vitesse excessive
- Refus de priorité
- Accident sportif
- Accident de travail
- Agression etc ...

Ces personnes ont le droit de vivre comme tout le monde, mais faut-il leur en donner les moyens ?

- Accessibilité de circulation en ville
- Trottoirs aménagés
- Rampes d'accès
- Portes coulissantes

Afin de se rendre à la poste, à la banque, à la mairie chez les commerçants sans toutes ces difficultés.

- Penser aux logements adaptés à l'handicap et que les entreprises leur donnent le droit au travail.

On doit tous se sentir concernés, changer nos mentalités (respecter leurs places de stationnement) et de les regarder comme des personnes normales.

Mais surtout se dire que cela n'arrive pas qu'aux autres.

III – RENCONTRE REGULIERE AVEC LES PERSONNES AGEES :

Ils ont décidé d'aller à la rencontre des personnes âgées au foyer résidence et à la maison de retraite.

Ils souhaiteraient pour commencer rencontrer environ une fois par mois les personnes de la résidence « Le Village » et faire des activités avec eux comme des jeux de société, des goûters,...

Les conseillers municipaux enfants de la commission solidarité sénior iront aux premières rencontres puis les membres du Conseil municipal enfants et enfin les enfants des écoles primaires.

Une première rencontre a eu lieu le mercredi 24 mars.

IV – ACTION SOLIDARITE JOUETS :

Ils souhaiteraient récolter des jouets en excellent état pour les enfants de Bresles.

Tous ces jouets seront donnés aux associations de Bresles qui s'occupent des familles en difficulté.

Ils réaliseront une affiche pour mettre dans les écoles et chez les commerçants et iront à la rencontre des breslois.

Une information sera affichée sur le panneau près du porche.

Ce projet pourra avoir lieu le samedi 4 décembre de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 au foyer résidence « Le Village ».

Les personnes âgées les accompagneront dans ce projet pour leur présence mais aussi en les accueillant ce jour-là.

Monsieur CHOQUET indique que les trois premiers projets lui plaisent, mais concernant le quatrième projet il pense que ce sont des adultes qui font passer leurs messages, ce qu'il trouve déplaisant.

Il trouve les autres projets intéressants.

Madame CAFFIAUX répond que les idées ne sont pas données aux enfants. Ils sont guidés mais si les enfants veulent faire une action solidarité-jouets, en aucun cas cela est une idée d'adultes.

Monsieur LAURENT est d'accord avec monsieur CHOQUET, il pense que les projets sont le reflet des propositions des commissions adultes.

Madame GILLAIN répond que ces projets ont bien été préparés par les enfants, ce sont eux qui en ont parlé. Ce sont des projets qui ont été travaillés depuis plus de six mois, nous ne sommes que des accompagnants.

Monsieur GUINCETRE voudrait que le règlement intérieur soit appliqué, que ce soit monsieur le maire qui donne effectivement la parole aux conseillers. Il a ajouté qu'aucune association n'a influencé les enfants. Il serait grave d'entrer dans une commission et se servir des enfants, ce qui n'est pas le cas.

Madame CAFFIAUX indique que le projet avait commencé l'année dernière et il a été décidé avec les enfants de le relancer. Je ne vois pas Monsieur CHOQUET à quoi vous voulez en venir.

Monsieur PULLEUX voudrait que le travail des enfants soit respecté. Ils ont débattus et il aurait été intéressant que les conseillers adultes aillent voir les enfants travailler.

Il voudrait que des commissions soient organisées pour regarder de plus près les projets du CME.

Il regrette de ne pas avoir eu les supports avant la réunion de conseil et voudrait savoir si les projets sont faisables ou non.

Monsieur PULLEUX voudrait savoir quels sont les moyens qui sont donnés aux enfants pour réaliser leurs projets.

Monsieur COVET indique qu'il fait parti de la commission et est fier de travailler avec ces conseillers enfants car ils ont réalisé un travail sérieux. Ce qui est demandé aujourd'hui, c'est l'autorisation de faire quelques affiches afin de sensibiliser la population bresloise. Il regrette que tous les conseillers n'aient pas regardé plus attentivement les affiches.

Monsieur le maire répond que des affiches pourraient être réalisées.

Monsieur le maire trouve que les projets sont bien présentés et bien amenés.

Madame FABUREL tient aussi à préciser que se sont uniquement le projet des enfants.

Monsieur DUTHOIT pense que les projets présentés pourront être intégrés dans les futurs projets menés par la ville, telles que les études sur l'accessibilité ou la circulation, mais il faut permettre de réaliser les affiches.

Madame GILLAIN indique qu'il y a un projet en cours sur les passages piétons soumis à Monsieur DUTHOIT et quelques réalisations ont été faites lors de la précédente mandature des enfants.

Monsieur MUNIO craint que Madame CAFFIAUX ait à faire un peu de pédagogie et d'explications sur la psychologie des adultes lors du prochain conseil municipal enfants afin de leur expliquer ce qui c'est passé lors de ce conseil.

Monsieur CORDIER rappelle également que pour certains projets des enfants, le budget étant voté fin mars, certains projets ne pourront être financés que l'année prochaine.

Monsieur le maire assure aux jeunes élus que leurs projets ne tomberont pas à l'eau.

Madame CAFFIAUX rappelle qu'un budget a été voté au BP 2010 au CME qui pourra permettre de financer les impressions. Si les conseillers vont voir les affiches, ils verront que certains projets sont réalisables.

Monsieur COVET indique que l'année précédente, un projet sur les passages piétons a été réalisé et voudrait savoir si on pourra l'utiliser.

Monsieur DUTHOIT répond que la prochaine fois qu'il y aura un passage piétons à réaliser dans la ville, les idées du CME seront utilisées.

Les projets du Conseil municipal enfants sont adoptés à l'unanimité.

DESIGNATION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER LIE A LA REALISATION DE GRANDS OUVRAGES :

Monsieur le maire expose que dans le cadre du projet départemental de liaison RD 12 / RD 931 (nouvellement RD 234) le département nous demande de désigner les membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).

Cette commission se prononce sur l'opportunité des aménagements, l'inclusion ou l'exclusion de l'emprise du grand ouvrage, elle détermine le périmètre et les prescriptions que devront respecter le nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes.

Elle établit le classement des terres, le nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes.

Nous devons désigner :

- Un conseiller municipal titulaire, un premier et un deuxième suppléant.
- Trois propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune ainsi qu'un premier et un deuxième suppléant.

L'élection a lieu à bulletin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au 3^{ème} tour.

A égalité de voix, l'élection sera acquise au plus âgé.

Pour les conseillers municipaux, le premier élu sera désigné en qualité de titulaire, les suivants en qualité de suppléants.

Pour les propriétaires, les trois premiers élus seront désignés en qualité de titulaires, les deux suivants en qualité de suppléants.

Les exploitants agricoles désignés par la chambre d'agriculture, ainsi que l'a fait connaître Monsieur le Président du Conseil Général de l'Oise, par sa lettre du 4 mars 2010 sont :

Monsieur Jean-Michel LOUVET (titulaire)
Monsieur Olivier TRAEN (titulaire)
Monsieur Jean-François TRUPTIL (titulaire)
Monsieur Patrick LEVESQUE (1^{er} suppléant)
Monsieur Vincent TRUPTIL (2^{ème} suppléant)

D'autre part Monsieur Daniel GEFFROY (titulaire) et Sébastien BERLY (suppléant) ont été proposé par la Chambre d'agriculture en qualité de personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages.

Ceux-ci ne peuvent être élus en qualité de conseillers municipaux ou de propriétaires de biens fonciers non bâtis pour siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Il est procédé dans un premier temps à l'élection **du titulaire** à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Se sont portés candidats et peuvent être désignés, les conseillers municipaux suivants :

- Monsieur DUTHOIT André
- Madame FABUREL Josette
- Monsieur DELAYEN Pascal
- Monsieur GUINCETRE Jean-Paul

Ont obtenu au premier tour :

Le nombre de votants est de 25 - le nombre de suffrages exprimés est de 24 voix, la majorité requise est donc de 13 voix

- Monsieur DUTHOIT André a obtenu 10 voix
- Madame FABUREL Josette a obtenu 2 voix
- Monsieur DELAYEN Pascal a obtenu 6 voix
- Monsieur GUINCETRE Jean-Paul a obtenu 6 voix

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est alors procédé à un second tour de scrutin.

Ont obtenu au second tour :

Le nombre de votants est de 25 - le nombre de suffrages exprimés est de 24 voix, la majorité requise est donc de 13 voix

- Monsieur DUTHOIT André a obtenu 12 voix
- Monsieur DELAYEN Pascal a obtenu 3 voix
- Monsieur GUINCETRE Jean-Paul a obtenu 9 voix

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est alors procédé à un troisième tour de scrutin.

Ont obtenu au troisième tour :

Le nombre de votants est de 25 - le nombre de suffrages exprimés est de 22 voix

- Monsieur DUTHOIT André a obtenu 13 voix
- Monsieur DELAYEN Pascal a obtenu 9 voix

Ayant atteint la majorité Monsieur DUTHOIT André est désigné membre titulaire.

Dans un deuxième temps, il est procédé à l'élection **du premier suppléant** dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Se sont portés candidats et peuvent être désignés, les conseillers municipaux suivants :

- Monsieur DELAYEN Pascal
- Monsieur MAGNIER Michel

Ont obtenu au premier tour :

Le nombre de votants est de 25- le nombre de suffrages exprimés est de 21 voix, la majorité requise est donc de 11 voix

- Monsieur DELAYEN Pascal a obtenu 9 voix
- Monsieur MAGNIER Michel a obtenu 12 voix

Ayant atteint la majorité requise Monsieur MAGNIER Michel est désigné premier suppléant.

Dans un troisième temps, il est procédé à l'élection **du deuxième suppléant** dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

S'est porté candidat et peut être désigné : Monsieur DELAYEN Pascal

a obtenu au premier tour :

Le nombre de votants est de 25- le nombre de suffrages exprimés est de 15 voix, la majorité requise est donc de 8 voix

- Monsieur DELAYEN Pascal a obtenu 15 voix

Ayant atteint la majorité requise Monsieur DELAYEN Pascal est désigné deuxième suppléant.

Sont ainsi désignés par le Conseil municipal :

- Monsieur DUTHOIT André est désigné membre titulaire
- Monsieur MAGNIER Michel est désigné premier suppléant
- Monsieur DELAYEN Pascal est désigné deuxième suppléant.

ELECTION DES PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS :

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le jeudi 29 avril 2010, soit plus de quinze jours avant l'élection et un avis a été inséré dans le journal Le Parisien n° 20412 (édition 60), rubrique Annonces légales, le 28 avril 2010.

Se sont portés candidats aux postes de :

TITULAIRE : - Monsieur Pierre DEMERU
- Monsieur Jean JUMEL
- Monsieur Michel LEEMAN

1^{er} SUPPLEANT : - Monsieur Pierre BERLY
2^{ème} SUPPLEANT - Monsieur Pierre DUPONT

Ces candidats sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité.

Les candidats déjà désignés par la Chambre d'Agriculture en qualité d'exploitants propriétaires et désignés par le Conseil municipal en qualité de conseillers municipaux, ne peuvent être élus en qualité de propriétaires de bien fonciers non bâtis.

Aussi la liste des candidats est ainsi arrêtée :

TITULAIRES : Messieurs Pierre DEMERU – Jean JUMEL et Michel LEEMAN

1^{er} SUPPLEANT : Monsieur Pierre BERLY

2^{em}e SUPPLEANT : Monsieur Pierre DUPONT

Il est procédé dans un premier temps à l'élection **des trois titulaires** à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

ont obtenu au premier tour :

Le nombre de votants est de 25 - le nombre de suffrages exprimés est de 25 voix, la majorité requise est donc de 13 voix

- Monsieur Pierre DEMERU a obtenu 18 voix
- Monsieur Jean JUMEL a obtenu 20 voix
- Monsieur Michel LEEMAN a obtenu 17 voix

Ayant atteint la majorité requise Messieurs Pierre DEMERU, Jean JUMEL, Michel LEEMAN sont élus membres titulaires.

Dans un second temps, il est procédé à l'élection **du premier suppléant** à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

ont obtenu au premier tour :

Le nombre de votants est de 25- le nombre de suffrages exprimés est de 20 voix, la majorité requise est donc de 11 voix

- Monsieur Pierre BERLY a obtenu 16 voix
- Monsieur Pierre DUPONT a obtenu 4 voix

Ayant atteint la majorité requise Monsieur Pierre BERLY est élu premier suppléant.

Dans un troisième temps, il est procédé à l'élection **du deuxième suppléant** dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

a obtenu au premier tour :

Le nombre de votants est de 25- le nombre de suffrages exprimés est de 17 voix, la majorité requise est donc de 9 voix

- Monsieur Pierre DUPONT a obtenu 17 voix

Ayant atteint la majorité requise Monsieur Pierre DUPONT est élu deuxième suppléant.
Sont ainsi élus par le Conseil municipal :

- Monsieur Pierre DEMERU est élu membre titulaire
- Monsieur Jean JUMEL est élu membre titulaire
- Monsieur Michel LEEMAN est élu membre titulaire
- Monsieur Pierre BERLY est élu premier suppléant
- Monsieur Pierre DUPONT est élu deuxième suppléant.

CREATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :

Monsieur le maire expose que suite au recrutement d'une personne à mi temps pour l'accueil de la mairie, il est possible de mettre en place un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Ce contrat conclut pour 6 mois renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois permettrait à la commune de bénéficier d'une aide très importante de l'Etat.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer la convention correspondante ainsi que le contrat de travail d'une durée hebdomadaire de 20 heures (minimum obligatoire).

Madame GILLAIN demande si la personne est déjà recrutée et quelles seront ses fonctions.

Monsieur le maire répond que oui, elle a signé un contrat à durée déterminée. Elle s'occupera de l'accueil de la mairie avec Madame PETROT ainsi que de l'état civil et la remplacera lors des congés.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention à l'unanimité.

VENTE D'UN TERRAIN A SFR :

Monsieur le maire expose que depuis le 8 novembre 1994, SFR loue un emplacement d'une surface de 102 m² (parcelle cadastrée n° 7 section AD) afin d'accueillir une station de radiotéléphonie.

Dans le cadre de sa politique patrimoniale concernant ses installations, SFR souhaiterait acheter ce terrain au lieu de continuer à le louer.

Elle loue le terrain 1 489,84 € par an et propose de l'acheter au prix de 18 000 €.

Il explique qu'Orange et Bouygues louent également un terrain pour 2 100 €/an.

Monsieur LEONARDI demande si une fois que SFR aura acheté le terrain il pourra le revendre et faire une plus-value.

Monsieur CHOQUET est contre la vente car elle représente un petit rapport tous les ans et on ne sait pas ce que l'opérateur pourra faire après.

Monsieur le maire fait remarquer que le montant de la vente représente 12 ans de location et que dans 12 ans, peut être que SFR n'aura plus besoin du terrain.

TARIF DE LA LOCATION DE LA SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Monsieur le maire indique que par délibération en date du 25 Novembre 2009 nous avons décidé de louer la salle de restauration scolaire et périscolaire aux breslois, au tarif de 450 €. Il arrive que, lorsque les deux petites salles sont louées, des personnes seraient intéressées pour prendre la salle de restauration scolaire, mais le tarif de 450 € leur paraît trop élevé.

Aussi nous vous proposons de pouvoir louer la salle de restauration scolaire et périscolaire au tarif de 300 € mais uniquement lorsque les deux autres petites salles de la salle Robert Gourdain sont indisponibles ou déjà louées.

Monsieur PULLEUX demande si le nettoyage est compris dedans.

Monsieur le maire répond que les personnes doivent rendre la salle propre, les agents font ensuite un test bactériologique.

Monsieur CHOQUET estime que le Conseil municipal a voté 450 €, il ne veut pas se déjuger en votant un autre tarif. Il estime que cette salle, vu ce qu'elle contient, vaut plus de 300 €.

Monsieur le maire estime que quand une personne veut louer pour 40 personnes, mais que les autres petites salles sont louées, elles ne peuvent pas mettre 450 € pour cette location.

Monsieur CHOQUET demande déjà depuis plusieurs années le coût de revient des salles.

Monsieur MUNIO rappelle qu'il y a peu de salles à louer dans les environs.

Monsieur PULLEUX rajoute qu'elles sont en plus réservées un an avant.

Monsieur GUINCETRE considère que les salles sont trop chères et est content de voir les prix baisser.

Il voudrait baisser également le prix des autres salles. Il voudrait un bilan d'utilisation des salles Robert Gourdain sur l'année.

Il voudrait que la grande salle soit utilisée autrement, pouvoir faire des salles intermédiaires en coupant la grande salle en plusieurs parties.

Madame GILLAIN demande quelle est la demande.

Monsieur le maire indique qu'il y a au moins une personne intéressée, mais que d'autres pourront l'être aussi.

Le Conseil municipal accepte la modification de tarif avec quatre abstentions (Mesdames et Messieurs CHOQUET – LEONARDI-FEDELI et DELAYEN) et trois voix contre (Monsieur GUINCETRE – Madame GILLAIN et Monsieur HELIE).

Madame GILLAIN a voté contre car elle trouve la différence de tarif trop grande et voudrait un tarif intermédiaire entre 300 € et 450 €.

Monsieur PULLEUX indique qu'il ne faut pas brader cette salle.

Monsieur le maire explique ensuite que concernant la grande salle, suite à un mariage le mois dernier, elle nous a été redonnée dans un état déplorable. Les agents de la ville ont passé près d'une semaine à nettoyer la salle.

Il y avait du coca cola sur les murs et les sols, à rester coller. Il propose pour les événements familiaux de plus de 300 personnes, que la caution soit portée à 3 000 € certifiée par la banque ou par chèque de banque.

Monsieur MUNIO indique que quand un chèque de banque est réalisé, le montant du chèque est débité du compte. Il ne sait pas s'il peut être crédité à nouveau et il y a des frais.

La modification de la caution est acceptée à l'unanimité.

REMPLACEMENT DE MADAME Muriel PILLOT POUR SIEGER A LA COMMISSION DU SYNDICAT DE LA TRYE :

Monsieur le maire indique que Madame Muriel PILLOT souhaite démissionner du poste de titulaire de la commission du Syndicat de La Trye.

Monsieur MAGNIER se présente pour la remplacer.

Le Conseil municipal accepte de désigner Monsieur MAGNIER pour siéger au Syndicat de La Trye (une abstention –Monsieur CHOQUET).

Madame GILLAIN indique que Madame VASSEUR a démissionné du Conseil municipal et a laissé une place vacante dans la commission du CME sans être remplacée.

Madame CHAMBRELANT demande si lorsqu'une personne quitte définitivement le Conseil municipal, la personne qui la remplace prend systématiquement les mêmes commissions.

Monsieur le maire répond que n'est pas automatique.

CONVOCATION AUX REUNIONS DE CONSEILS MUNICIPAUX PAR MAIL :

Monsieur le maire expose que la loi n° 2004.809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a assoupli les règles de convocation des conseillers municipaux en permettant que celles-ci soient réalisées par e-mail.

Il est proposé que les convocations soient dorénavant envoyées par ce biais.

Les personnes souhaitant recevoir les convocations par mail peuvent le donner, mais ce n'est pas une obligation.

Monsieur GUINCETRE estime que c'est une façon de faire logique et moderne. Il a également proposé que chaque conseiller municipal puisse disposer d'une boîte aux lettres à la mairie.

Monsieur MUNIO voudrait recevoir les convocations aux commissions et les documents financiers.

Monsieur LEONARDI ne veut pas de boîte aux lettres à la mairie, il ne veut pas avoir à se déplacer en mairie pour savoir s'il y a du courrier.

Le Conseil municipal accepte le principe de pouvoir envoyer les convocations par mail pour ceux qui le veulent.

ADRESSE DU NOUVEAU CENTRE DE SECOURS :

Monsieur le maire indique que le Commandant du nouveau centre de secours nous demande de bien vouloir nommer la rue sur laquelle donne leur portail, car il rencontre d'importants problèmes pour recevoir le courrier.

Aujourd'hui sur le cadastre, cette portion de rue est dénommée « chemin rural de la place à la voirie de Marissel ».

Il est proposé de le nommer « Chemin des partages ».

Monsieur CHOQUET préférerait l'appeler « chemin Adrien Bonnaire » qui a tenu le corps des sapeurs pompiers pendant de nombreuses années.

Monsieur CORDIER préférerait que ce soit la caserne qui porte ce nom.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'appeler cette rue « chemin Adrien Bonnaire ».

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le maire indique que lors de la dernière réunion de conseil il a été voté la destruction du tracteur RENAULT immatriculé 9064 VP 60, dont la 1^{ère} mise en circulation date du 12 janvier 1982.

Depuis il a reçu une offre d'achat pour un montant de 1 000 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre le tracteur.

Le Conseil Général propose d'envoyer ses invitations par e-mail. Ceux qui sont intéressés peuvent donner leur e-mail.

Monsieur GUINCETRE a envoyé une lettre le 21 mai pour poser certaines questions diverses.

Monsieur le maire fait remarquer à Monsieur GUINCETRE que les 5 jours n'ont pas été respectés.

Il demande tout d'abord la construction d'un rond point devant l'Hôtel de Ville.

Monsieur le maire rappelle qu'il y a 15 ans on avait voulu mettre la fontaine dans le carrefour en rond point, mais la DDE avait refusé. Ensuite il y a 5 ans, la fontaine avait été détériorée et suite aux réparations, il avait été demandé un devis pour la mettre en rond point, qui s'élevait à 45 000 €. Le coût avait été jugé trop élevé.

Monsieur GUINCETRE voudrait réaliser un essai sans forcément déplacer la fontaine pour améliorer la sécurité de ce carrefour.

Monsieur le maire indique que la question sera discutée en commission.

Monsieur GUINCETRE demande également que soient construites des toilettes publiques dans le centre ville.

Monsieur le maire répond que suite à l'étude sur le porche, il a été conseillé de déplacer les toilettes qui y sont aujourd'hui. Elles pourront donc être déplacées à cette occasion.

Aujourd'hui nous sommes aux normes, mais il faudrait les indiquer. En 2010, elles ne sont de toute façon pas budgétisées.

Monsieur GUINCETRE voudrait trouver d'autres solutions. Il estime qu'il y a beaucoup de manifestations à Bresles et il faudrait permettre aux associations d'accueillir le public dans de bonnes conditions.

Monsieur le maire répond que les associations peuvent également louer des sanitaires.

Monsieur GUINCETRE propose de placer des bancs le long de la route qui mène à Intermarché.

Monsieur le maire indique que la Trans'Oise va passer le long de cette route. Il faut donc attendre car ces bancs seront enlevés.

Monsieur GUINCETRE voudrait également des bancs dans la cour de la mairie.

Monsieur CORDIER indique que l'Intermarché n'est pas placé plus loin qu'auparavant par rapport au centre ville.

Monsieur GUINCETRE précise qu'il ne fait que rapporter certaines demandes des habitants.

Monsieur GUINCETRE demande à ce que l'affichage sauvage sur les panneaux des associations soit interdit.

Monsieur le maire remarque que la majorité de l'affichage est syndical.

Monsieur GUINCETRE répond qu'il y a également des publicités de boîtes de nuit et de l'affichage de panneaux où ils n'ont pas lieu d'être.

Il a envoyé un courrier pour demander que l'on fasse quelque chose contre la dégradation des locaux du centre Seignier. Il regrette que quelques uns pensent que certaines salles sont à leur disposition.

Monsieur GUINCETRE demande ce qu'il en est de la rue Pierre et Marie Curie.

Monsieur le maire répond que des places de parking vont être tracées et l'éclairage public sera amélioré.

Madame GILLAIN rappelle que la gendarmerie devait intervenir sur cette rue et demande s'il y a eu des remontées.

Monsieur le maire indique qu'ils interviennent souvent sur cette rue mais n'ont pas fait remonter d'informations particulières.

Monsieur MUNIO demande si on a des informations sur l'incendie à VEOLIA le week end dernier.

Monsieur le maire répond par la négative.

Monsieur MUNIO indique qu'il y a eu une information de la CCRB sur l'arrêt du ramassage des déchets végétaux le 21 juin. Il estime que cette information a été faite trop rapidement et qu'elle devrait être relayée par la commune.

Monsieur MUNIO demande si une réflexion allait s'engager sur l'usage de l'ancienne caserne des sapeurs pompiers. Plusieurs possibilités existent comme un usage pour le périscolaire, pour la maternelle comme local de sport, un usage pour les associations ?

Monsieur le maire répond qu'il a eu les clés la semaine dernière, une réflexion sera engagée prochainement.

Monsieur DUTHOIT indique que les élus sont invités samedi 29 mai 2010 pour visiter la nouvelle caserne.

Monsieur GUINCETRE voudrait savoir la position de la ville sur l'arrêt de la collecte, il n'était pas présent lors de la commission. Il voudrait que VEOLIA explique comment fonctionne l'apport des déchets à la déchetterie. Il trouve que VEOLIA devrait mieux communiquer.

Il voudrait également interdire la circulation des véhicules poids lourds les jours de marché.

Monsieur le maire indique qu'il y a des panneaux 30 km/h et que la rue est une départementale qui dépend donc du Conseil général.

Monsieur CORDIER indique que si les camions ne passent plus par cette rue, il faudra indiquer un autre itinéraire. Il demande dans quelles rues de Bresles faudrait-il qu'ils passent.

Monsieur DELAYEN dit qu'il est toujours possible de faire une déviation les jours de marché, cela se fait dans d'autres villes.

Monsieur CORDIER répond qu'il ne faut pas se contenter de demander une déviation mais indiquer qu'elle solution mettre en place. On donne toujours l'impression que le maire peut tout faire dans sa ville, ce qui n'est pas vrai. Sur ce point, la CCRB et le Département sont également compétents.

Madame GILLAIN indique que la réflexion peut s'engager en commission.

Monsieur CORDIER rappelle que Monsieur Gérard PELLETIER avait demandé cette déviation et cela lui avait été refusé. Il renouvelle sa question (que l'on veuille bien apporter des solutions).

Monsieur CHOQUET a vu une demande d'enquête publique sur les trottoirs de la rue René Coty et un parking. Il demande des informations sur le parking.

Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'un appel public à la concurrence pour réaliser les trottoirs de la rue René Coty ainsi qu'un parking devant la caserne des sapeurs pompiers, en face des logements qui n'ont pas assez de place le long de la clôture.

Monsieur CHOQUET indique suite à la dernière réunion de Conseil municipal où il avait été dit que l'association Archimède n'avait pas donné de bilan, qu'il détient une copie du bilan de l'association. Il indique également qu'en janvier 2008, l'association a demandé quels documents il fallait fournir.

Monsieur LAURENT demande si le chemin des Passants est classé en zone d'activités dans le PLU. Est-il possible de vendre une maison de campagne dans une telle zone ? Il a vu des annonces.

Monsieur le maire répond que les maisons en question ne pourront pas être vendues à des particuliers, mais à quelqu'un qui sera à son compte, cela reste une maison de gardiennage.

Monsieur DELAYEN voudrait ouvrir la place Maurice Segonds pour stationner lorsqu'il y a des manifestations à la salle Robert Gourdain.

Monsieur le maire indique que les gens peuvent se garer place du 8 mai et du 11 novembre qui sont à 50 mètres

Madame DUTRIAUX indique que l'école de danse a remporté lors du concours régional deux premiers prix et un second prix en solo, un second et un troisième prix en duo et deux premiers prix et un second prix en groupe.

Au concours national, les élèves ont remportés un premier et un second prix en solo et deux seconds prix en groupe.

D'autre part, elle a été interpellée par une personne suite au dernier Conseil municipal. Celle-ci tient à préciser que l'école de danse prend en charge pour toutes les élèves, le bus pour se rendre au concours, l'inscription au concours et les licences pour les concours régionaux et concernant les concours nationaux le transport, l'inscription et la chambre d'hôtel.

Seule reste à la charge des élèves l'inscription en solo ou en duo de 8 €.

Monsieur MAGNIER demande si on peut revoir le chemin de la forêt où il y a des trous partout.

Monsieur le maire indique que ce sera discuté lors d'une prochaine réunion de commission.

LE MAIRE,
- Jacques BAIZE -